

# Les principes de l'accompagnement

## Introduction :

Dès que l'on parle d'accompagnement, une multitude de notions, d'idées ou de concepts surgissent. Qu'il s'agisse de suivre, aider, guider, conseiller, évaluer, réguler, soutenir, assister, coopérer, éduquer, insérer ... le terme accompagner semble se substituer aux autres verbes.

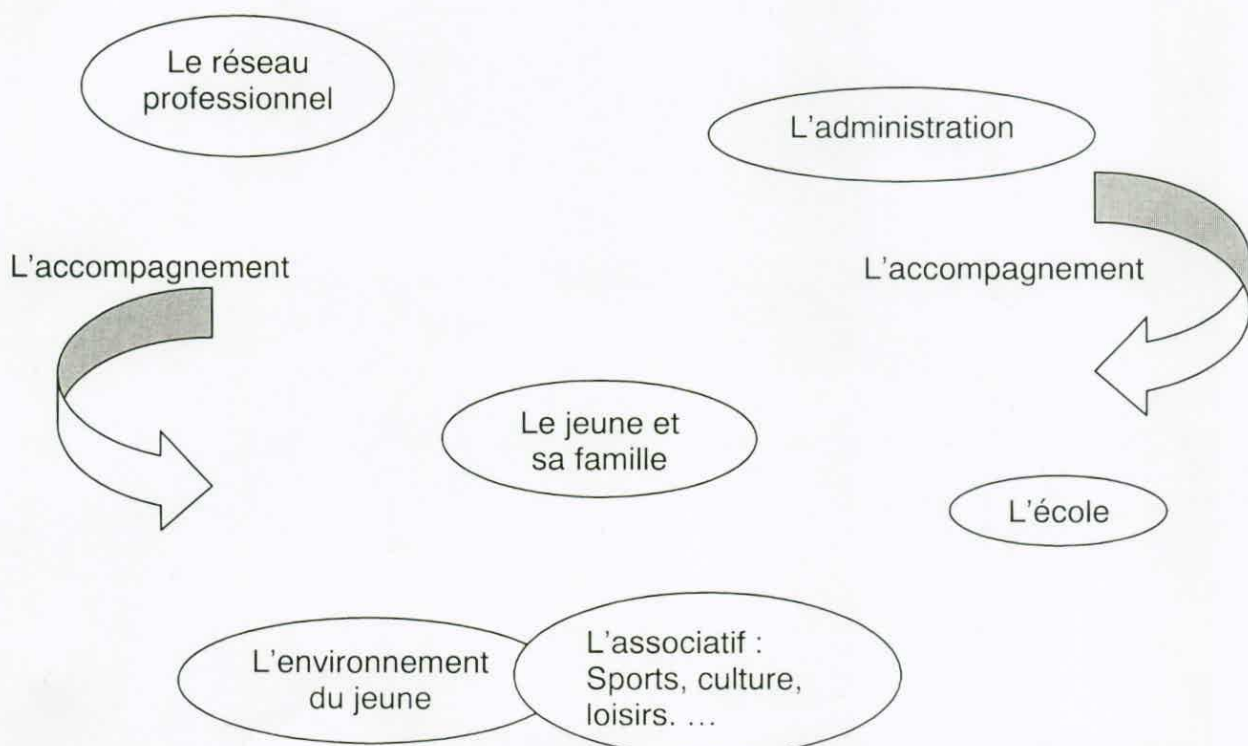
A l'heure actuelle, on constate que l'accompagnement est un concept clé, le terme a changé de statut, il est devenu hautement significatif, auprès des personnes âgées, des personnes en fin de vie, des adolescents, des personnes handicapées, des chômeurs ... .

## Accompagner :

- aller avec, escorter
- dans le but de protéger, dans le but de guider pour éviter les accidents.

C'est un terme pertinent car il donne un intérêt pour la personne mais le travailleur social va aussi refuser de diriger, de se substituer à la personne, il ne veut pas priver la personne de son autonomie.

## Les pratiques d'accompagnement en travail social



L'accompagnement est un processus qui donne aux personnes en situation de handicap les possibilités d'améliorer leur niveau de fonctionnement au sein de la communauté.

Il peut impliquer à la fois des améliorations de leurs habiletés et l'introduction de changements environnementaux permettant de tendre vers une vie de la meilleure qualité possible et désirée par la personne.

L'accompagnement respecte les principes suivants :

- 1) Il répond à une demande individuelle formulée par la personne ou, si elle ne peut la formuler, par son représentant légal ou la personne qui en a la charge.

Cela nécessite une clarification de la demande et des choix qui en découlent ainsi que la mesure du degré d'implication du bénéficiaire, ce dernier doit devenir le moteur du processus d'accompagnement.

- 2) Il convient de vérifier si la demande ne peut être rencontrée par les services communautaires.
- 3) L'accompagnement ne se fait que sous l'unique mandat de la personne en situation de handicap.

Cela nécessite une clarification de la demande et des choix qui en découlent ainsi que la mesure du degré d'implication du bénéficiaire, ce dernier devant idéalement devenir le moteur du processus d'accompagnement.

- 4) Il se construit au départ d'une analyse des besoins du jeune et de sa famille.
- 5) Il valorise les potentialités du jeune et de sa famille et implique au maximum le jeune, sa famille et ses proches.

C'est un travail de partenariat, y compris dans la conception des programmes d'intervention, l'implication nécessitant des procédures qui peuvent être expliquées et comprises par la personne en situation de handicap.

Il concourt de cette façon à remettre la question du handicap au cœur de la communauté en vue de mobiliser les ressources de celle-ci et d'entrer dans une réflexion sur une nouvelle façon de vivre ensemble.

## **Conclusion :**

L'accompagnement est une construction qui ne peut se concevoir qu'en interaction avec l'autre.

Cette démarche n'a de sens de porter ses fruits qu'à condition qu'on sache la conjuguer avec la prise en compte de l'autre comme partenaire et comme acteur à part entière.

Pour ce faire, il faut :

- renoncer à la toute puissance professionnelle (refuser de faire à la place)
- croire dans l'avenir (s'appuyer pour réussir sur les potentialités du jeune).